

## Séance du conseil communal du 13 juillet 2007

### Présents:

Denis Dimmer (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Françoise Hetto-Gaasch (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), Romain Reitz (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), conseillers.

### Absent et excusé:

Roland Weis (DP), conseiller.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Approbation d'actes notariés.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver:

- a. un acte notarié portant sur l'échange de parcelles de terrains sises à Junglinster, dans le lotissement « Am Bruch », entre la commune et l'association momentanée « Wickler frères s.à.r.l. – Ecogec Immobilière s.a. – Immobilière de Moersdorf s.a. »;
- b. un acte notarié concernant des cessions gratuites, portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « am Bruch » appartenant à l'association momentanée « Wickler frères s.à.r.l. – Ecogec Immobilière s.a. – Immobilière de Moersdorf s.a. »;
- c. un acte notarié portant sur l'adjudication immobilière du 3 juillet 2007 des cinq terrains à bâtir, sis à Godbrange, dans la rue Sêmecht, de la Fabrique d'Eglise de Junglinster. (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, le bourgmestre Denis Dimmer n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

### 03. Approbation de contrats de concessions aux cimetières communaux.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver 6 contrats de concessions aux cimetières communaux.

### 04. Approbation de conventions concernant la constitution de servitudes.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver 7 conventions concernant la constitution de servitudes, conclues en vue du droit de passage relatif à la pose d'un collecteur à Junglinster entre la rue de Bourglinster et la route de Luxembourg, ainsi qu'entre la station d'épuration et la rue de Bourglinster.

### 05. a. Désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration d'un concept de la circulation pour l'ensemble de la commune.

#### b. Désignation des membres du groupe de travail « Klimabündnis ».

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer membres du groupe de travail chargé de l'élaboration d'un concept de la circulation pour l'ensemble de la commune les personnes suivantes:

Membres effectifs:	Membres suppléants:
Kremer Claude (CSV)	Kanstein Piet (CSV)
Loreti Léon (Déi Gréng)	Vlaming Peter (Déi Gréng)
Baum Gilles (DP)	Theisen Frank (DP)
Pommerell Serge (LSAP)	Schintgen Raymond (LSAP)
Hansen Nico (Police Grand-Ducale)	Both Patrick (Police Grand-Ducale)
Muller Pierre (Service d'incendie)	Schroeder Paul (Service d'incendie)
Pauwels Robert (Service technique)	Bisenius Marcel (Service technique)

Les membres du groupe de travail toucheront des jetons de présence identiques à ceux fixés pour les membres des commissions consultatives.

- b. Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer membres du groupe de travail « Klimabündnis » les personnes suivantes:

Andreas Wolfsteller, Jean Boden, Christian Goebel, Frank Theisen, Chantal Fisch-Weis, Armand Schleich, Gabriel Grewer et Irène Schmitt.

Les membres du groupe de travail toucheront des jetons de présence identiques à ceux fixés pour les membres des commissions consultatives.

**06. Fixation des indemnités revenant à la personne chargée de l'exécution du recensement agricole du 15.05.2007.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à la personne chargée du recensement agricole du 15 mai 2007 les indemnités suivantes, à savoir 3,6204.-€ par feuille de recensement pour la collecte et 1,2106.-€ par feuille de recensement pour le contrôle et la confection de l'état récapitulatif.

**07. Modification des droits d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les droits d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise à 75.-€ par cours de conversation à partir de l'année scolaire 2007/2008. Les droits d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise autres que les cours de conversation restent fixés à 50.-€ par cours et par personne.

**08. Approbation des nouveaux statuts du syndicat SIGRE.**

Le conseil communal décide avec huit voix contre une et une abstention d'approuver les nouveaux statuts du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach (SIGRE).

**09. Approbation des nouveaux statuts du syndicat SIDERE.**

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et une abstention d'approuver le texte des nouveaux statuts du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de l'est (SIDERE).

**10. Décompte de travaux extraordinaires.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les décomptes dressés par le collège échevinal et concernant des travaux extraordinaires complètement réalisés, à savoir:

- construction du centre polyvalent « Gaston Stein » à Junglinster en 1997-2006 d'un montant de 8.528.661,64.-€;
- travaux de réfection de la rue du village à Junglinster en 2005-2006 d'un montant de 730.290,19.-€.

**11. Projet et devis concernant l'aménagement d'un parking à Junglinster sur l'ancien terrain de football et vote d'un crédit y relatif.**

Lors d'un premier vote le conseil communal décide avec six voix contre quatre d'approuver le projet et devis estimatif pour les travaux d'aménagement d'un parking sur l'ancien terrain de football à Junglinster. Lors d'un second vote il décide avec six voix contre quatre d'inscrire à l'article budgétaire respectif un crédit de 250.000.-€.

**12. Projet et devis relatifs à la pose d'une nouvelle conduite d'eau entre la rue du village et le CIPA à Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et devis estimatif relatifs aux travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau entre la rue du village et le CIPA à Junglinster.

**13. Projet et devis concernant la pose d'une nouvelle conduite d'eau dans la rue des romains à Junglinster et vote d'un crédit y relatif.**

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et devis estimatif relatifs aux travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau dans la rue des romains à Junglinster. Lors d'un second vote il décide à l'unanimité d'inscrire à l'article budgétaire respectif un crédit de 29.900.-€.

**14. Vote d'un crédit pour frais d'études concernant l'aménagement de la rue du village à Junglinster, tronçon croisement ancienne mairie – rue de Bourglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire à l'article budgétaire « réaménagement de la rue du village à Junglinster » un crédit de 50.000.-€.

**15. Crédit supplémentaire relatif à la construction du hall servant de dépôt pour copeaux de bois.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire à l'article budgétaire « construction d'un hall servant de dépôt pour copeaux de bois » un crédit supplémentaire de 15.000.-€.

**16. Divers – Remplacement d'un membre au sein d'une commission consultative.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Wally Fiedler comme membre de la commission des associations et de procéder à la nomination de Marco Pez comme nouveau membre de la précitée commission.

---

**17. Questions au collège échevinal.**

**18. Nomination de personnel enseignant.**

Le conseil communal décide à l'unanimité que Stéphanie Halsdorf obtienne une nomination comme institutrice dans l'éducation préscolaire de la commune de Junglinster pour l'année scolaire 2007/2008. Ayano Everling et Anne-Myriam Weber obtiennent avec toutes les voix une nomination comme institutrice dans l'enseignement primaire de la commune de Junglinster pour l'année 2007/2008. Alain Schmit obtient avec neuf voix contre une nomination comme instituteur dans l'enseignement primaire de la commune de Junglinster pour l'année 2007/2008.

**19. Finition des infrastructures des lotissements (DP).**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'exiger des lotisseurs que les plans d'aménagements particuliers soient exécutés conformément aux projets dûment approuvés par le conseil communal et le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à l'occasion de la procédure d'approbation du PAP.

**20. Affaires de personnel enseignant.**

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer l'urgence pour délibérer sur le présent point. Lors d'un second vote il décide avec sept voix contre trois d'accorder un congé sans traitement à Lyne Munhowen, institutrice de l'éducation préscolaire, pour la durée d'une année à partir du 15 septembre 2007.